



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
19/03/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 32

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à Mme Nicole BALMARY
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur D'HERVE

N° 007/2021

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Musée - Mandat à la SPL Normandie Axe Seine pour sa restructuration - Avenant n°2

La Ville de Vernon a engagé un important projet de mise en valeur et de restructuration du musée municipal. Ce projet prévoit la réhabilitation des deux bâtiments anciens du musée ainsi que la construction d'une aile neuve, permettant le redéploiement complet des espaces d'exposition (permanente et temporaire), d'accueil des publics, de conservation et de travail.

Commune de VERNON

Le suivi de ces travaux est assuré par Normandie Axe Seine, mandataire de la commune.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé les phases Diagnostic, Esquisse ainsi que l'APS, validé le 8 février 2021. Au regard des études qui ont été réalisées, le montant global de l'opération et les diverses rémunérations ont été réévaluées :

- L'enveloppe travaux qui était de 2 640 000 € HT, est passée à 2 786 248,00 € HT, soit 3 343 497,60 € TTC ;
- Le nouveau montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte du mandant est provisoirement évalué à 4 480 455,20 € HT soit 5 376 546,24 € TTC ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°0087/2018 approuvant le programme des travaux et en confiant la maîtrise d'ouvrage à la SPL Senovea / groupe EAD,

Vu la délibération n°091/2019 approuvant le Projet scientifique et culturel du musée de Vernon,

Vu la délibération n°161/2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Jung Architectures,

Vu la délibération n°120/2020 présentant le plan de financement et l'engagement du plan de rénovation,



Considérant l'intérêt de procéder à une rénovation complète du musée de Vernon afin d'améliorer les conditions d'accueil des publics, de conservation des collections et les performances énergétiques du bâtiment,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la nouvelle enveloppe travaux de 2 786 248,00 € HT, soit 3 343 497,60 € TTC,
- APPROUVE le nouveau montant provisoire des dépenses à engager par le Mandataire pour le compte du Mandant de 4 480 455,20 € HT soit 5 376 546,24 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention de mandat Normandie Axe Seine correspondant au nouveau montant du coût d'objectif,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer en cours d'exécution des travaux tous les devis nécessaires à la réalisation du projet et autorise Normandie Axe Seine à passer les avenants correspondants à ces devis,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles auprès de tous les financeurs.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Culture et patrimoine Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU, Mme ROUILLOUX-SICRE, M. GRENIER, M. D'HERVE, M. VANBELLE, Mme RIPERT;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

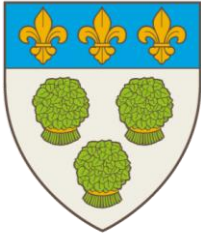
Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

févr-21

	ESTIMATION MOYENNE	STADE APS
1 - TRAVAUX BATIMENT + MOBILIERS + NUMERIQUES + VRD		
1 DEMOLITION/CURAGE/GROS OEUVRE FONDATIONS - FACADES		771 500,00 €
2 CHARPENTE - COUVERTURE		79 000,00 €
3 ETANCHEITE		36 000,00 €
4 MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS		260 728,00 €
5 MENUISERIES INTERIEURES		94 520,00 €
6 SERRURERIE - METALLERIE		103 000,00 €
7 CLOISONS - ISOLATION - FAUX PLAFONDS		160 000,00 €
8 REVETEMENTS DE SOLS - CARRELAGES - FAIENCE		42 000,00 €
9 PEINTURE		51 000,00 €
10 ASCENSEUR		76 000,00 €
11 PLOMBERIE - SANITAIRE		61 000,00 €
12 CHAUFFAGE - VENTILATION		304 500,00 €
13 ELECTRICITE		218 000,00 €
14 VRD - Aménagements extérieurs		29 000,00 €
MOBILIER SCENOGRAPHIQUE		500 000,00 €
GRAPHISME		
ECLAIRAGE MUSEOGRAPHIQUE		
MULTIMEDIA ET INTEGRATION		
SOUS-TOTAL 1		2 786 248,00 €
2 - MAITRISE D'ŒUVRE (Concours)		
. Missions APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, DIAG, SSI, QUANT, TDS, DEM, ART, CIE + Scénographe	20,28%	564 880,00 €
Régularisation honoraires phase APD		31 292,64 €
. Assistance analyse offres 3 lauréats + Adéquation programme-projet		15 750,00 €
. Rémunérations membres du jury	1 000	5 000,00 €
. Indemnités lauréats non-retenus	20 000	40 000,00 €
. Rémunération Esquisse (lauréat)	Provision	25 000,00 €
SOUS-TOTAL 2		681 922,64 €
3 - AUTRES DEPENSES		
. Relevés		22 329,00 €
. Diagnostics avant travaux		25 000,00 €
. Constats huissier	Provision	1 500,00 €
. Etude géotechnique (G2 AVP)	Provision	14 000,00 €
. Programme muséographique	Provision	39 680,00 €
. Etudes et fouilles archéologiques	Provision	60 000,00 €
. OPC	2%	55 720,00 €
. Contrôleur technique	Provision	25 000,00 €
. C.S.P.S.	Provision	15 000,00 €
. Assurance DO / CNR	Provision	59 100,00 €
. Frais de branchements (Eau, E.U., EDF, GDF)	0,70%	19 500,00 €
. Frais divers (frais AO, publicité, dossiers, ...)		6 000,00 €
SOUS-TOTAL 3		342 829,00 €
4 - PRODUCTION-REALISATION DES CONTENUS/PROGRAMMES AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIAS	PM	130 000,00 €
5 - ACTUALISATIONS / REVISIONS	2%	78 819,99 €
6 - IMPREVUS	8%	321 585,57 €
7 - SOUS TOTAL HT (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)		4 341 405,20 €
8 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - MANDAT		139 050,00 €
9 - COUT PREVISIONNEL GLOBAL HT		4 480 455,20 €
10 - TVA 20 %		896 091,04 €
11 - COUT PREVISIONNEL GLOBAL TTC		5 376 546,24 €



Ville de Vernon
EN NORMANDIE



Normandie
Axe Seine

**PROJET DE
RESTRUCTURATION DU MUSEE DE VERNON**

**Avenant n° 2 à la convention de mandat
signée le 9 Avril 2018**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La VILLE de VERNON

Représentée par Monsieur François OUZILLEAU, son Maire, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2018.

D'UNE PART

NORMANDIE AXE SEINE, Société Publique Locale au capital de 393 000 Euros, dont le siège social est 1 Avenue Hubert Curien 27200 VERNON inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Evreux sous le numéro RC 809 167 653, représentée par Monsieur Jérôme TACONNET son Directeur Général Délégué, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2017.

D'AUTRE PART**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :****PRÉAMBULE**

La Commune de VERNON souhaite restructurer son musée afin de :

- faciliter la lisibilité des lieux et la cohérence du parcours de visite ;
- respecter les normes d'accessibilité des divers espaces ;
- augmenter les volumes dédiés aux expositions permanentes, repenser la déambulation, réaménager les espaces d'accueil et de travail, les espaces de stockage et de rangement
- sécuriser la conservation des œuvres et celle du site au global ;
- sauvegarder le bâtiment historique ;
- inclure les démarches environnementales énergétiques et garantir un climat stable, indispensable à la bonne conservation des collections, dans l'ensemble du bâtiment.

Pour ce faire, la Commune de VERNON a souhaité réaliser cette opération sous la forme d'un contrat de mandat. Le mandataire agira dans le cadre des missions qui lui sont confiées, au nom et pour le compte de la Commune de VERNON.

Suite au choix de l'équipe de la Maîtrise d'œuvre en décembre 2019 et à la validation de l'avant-projet sommaire en février 2021, il convient de recalculer l'enveloppe financière de l'opération.

En conséquence, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération (toutes dépenses intégrées) est arrêté à 4 480 455,20 € HT soit 5 376 546,24 € TTC. Il convient donc de modifier l'article 13 : DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N° 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 : DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE

L'enveloppe financière prévisionnelle a été recalculée et fait ressortir un montant total des travaux estimés à 2 786 248,00 €.

En conséquence, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération (toutes dépenses intégrées) est arrêté à 4 480 455,20 € HT soit 5 376 546,24 € TTC.

De ce fait, il en découle des modifications au niveau de l'article 13 du contrat de mandat : DETERMINATION DU MONTANT DES DEPENSES A ENGAGER PAR LE MANDATAIRE.

La nouvelle rédaction du premier paragraphe de l'article 13 est la suivante :

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire pour le compte du Mandant est provisoirement évalué à 4 480 455,20 € HT soit 5 376 546,24 € TTC (au taux de TVA de 20% en vigueur, à la date de signature du présent avenant), valeur Février 2021 ; son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le Mandataire pour la réalisation de l'ouvrage.

Le reste de l'article 13 du contrat de mandat est inchangé.

ARTICLE 2 – CLAUSES DIVERSES

Le reste du contrat reste inchangé.

Toutes les clauses et conditions générales de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n° 2, lesquelles prévalent en cas de contestation.

La collectivité renonce à tout recours sur les faits antérieurs qui ont conduit à la passation du présent avenant.

Fait à Vernon, le
(en deux exemplaires)

Pour la Société mandataire,
Le Directeur Général Délégué
de Normandie Axe Seine,

Pour la Collectivité mandante,
Le Maire
de la Ville de Vernon

Jérôme TACONNET

François OUZILLEAU

Annexe : Enveloppe financière prévisionnelle